BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

SESSION 2022

ANNEXE 9 : Modèle d'attestation de stage 12



ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : LESSONSHARING

Adresse: 76 RUE DU TROU GRILLON, 91280 SAINT PIERRE DU PERRAY

2: 07 63 67 45 95

certifie que

erune que			
LA OU LE STAGIA	MRE		
Nom : DODDE		Prénom : CEDRIK	
Né(e) le : 13 / 11 / 2000		Sexe : F ☐ M ⊠	
Adresse : 10 AVEN	IUE MARC SANG	NIER, 91170 VIRY-CHATILLON	
2 : 06165641467		Mél : jharold613@gmail.com	
ÉTUDIANT(E) EN	BTS Services inf	ormatiques aux organisations	
Option	SISR	⊠ SLAM	
AU SEIN DE (nom	de l'établissemer	t d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :	
ITISS 128 ALLEE	DES CHAMPS EL	YSEES 91042 EVRY TEL: 07 72 38 75 64	

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : **Du** 01 / 03 / 2022 **au** 28 / 03 / 2022

Représentant une durée totale de 4 semaines

congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 0 euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale att. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à SAINT PIERRE DU PERRAY le 28 / 03 / 2022

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Gaëtan MAIURI Gérant

LESSONSHARING 76 Rue du Trou Grillon 91280 ST PIERRE DU PERRAY

SARL au capital de 1.000 € Siret 841 178 791 000 23

¹ Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.